

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de permis de construire située sur la commune de VILLEGLY aux lieux dits « La Verdure » et « La Bouzolle » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sollicitée par la société « LANGA SOLUTION »

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2019 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du jeudi 14 février 2019 au lundi 18 mars 2019 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Christian MINE, directeur service commerce et tourisme CCI Artois en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Villegly, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),
- gratuitement sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, à la mairie de Villegly aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Villegly.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de Villegly – 13 avenue du Minervois – 11600 VILLEGLY – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.**

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-photovoltaique-villegly2@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont : Villegly, siège de l'enquête, Bagnoles, Villarzel-Cabardès, Villeneuve-Minervois, Sallèles-Cabardès et Conques-sur-Orbiel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de VILLEGLY :

- **le jeudi 14 février 2019 de 10 heures à 12 heures,**
- **le jeudi 28 février 2019 de 16 heures à 18 heures 30,**
- **le lundi 18 mars 2019 de 16 heures à 18 heures 30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Villegly ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque.](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque)

Le personne responsable du projet est Mme Gwenaëlle HUET – ZAC CAP MALO - Avenue du Phare de la Balue – 35520 LA MEZIERE.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mr Gauthier FANONNEL – Responsable développement photovoltaïque Parc au sol – ZAC CAP MALO - Avenue du phare de la Balue - CS 26831 – 35520 LA MEZIERE – mobile : 06 83 50 10 75 -@ : g.fanonnel@groupe-langa.com – www.langa.fr.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjointe au chef de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire,

Aurore COLIN